La Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise a décidé, sans aucune concertation avec les différents personnels des services concernés, de transférer les deux SIE de Garges et le PCE de Garges sur le site de Saint-Leu, les Brigades BCRP et BCSP d'Ermont sur le site de Cergy, les Brigades de vérification du site de Saint-Leu vers Cergy et de créer un Service Départemental de l'Enregistrement en transférant le pôle Enregistrement de Cergy à Ermont.

Nous déplorons la brutalité du procédé qui, par un délai trop court, contraint à prendre une décision professionnelle qui impactera immanquablement l'organisation de **notre vie privée**. En effet, ces changements de lieux de travail imposés auront :

- un impact sur la vie professionnelle de chacun avec une augmentation du stress lié au déménagement et à l'allongement du temps de trajet et pour ceux qui ne pourront ou ne voudront pas suivre leur service, un nouveau métier à apprendre (comme c'était déjà le cas **il y a 2 ans** pour les collègues issus des cellules CSP et FI),
- un impact sur la vie familiale de chacun : allongement des temps et augmentation des coûts de transport,
- un impact sur la qualité du service rendu aux usagers (25 kms entre le site de Garges et celui de Saint-Leu). Pour rappel, la Direction avait, en 2015, choisi Ermont pour la mise en place de la BCSP car, ayant une position centrale entre les sites du Val d'Oise, aucun contribuable n'aurait été désavantagé à l'occasion d'une réception physique...

Les problèmes rencontrés dans l'accomplissement de nos missions proviennent uniquement des suppressions d'emplois (12 et 4 respectivement dans les SIE et PCE de Garges depuis 2011). C'est pourquoi les agents, sous-signés, estiment que l'urgence exige la remise à niveau des effectifs nécessaires, qui est le seul moyen d'améliorer la situation et de permettre aux services de remplir la totalité de leurs missions et d'assurer un service public de qualité.

Aussi, nous demandons le retrait pur et simple du projet imposé unilatéralement par la DDFiP du Val d'Oise.

NOM	Prénom	Service	Signature